

LA RÉGRESSION **En Marche !**

casseurs de travailleurs

www.cerf.fr/la-regression



Leçon n°19

Retailer les aménagements de poste
et temps de travail
pour les femmes enceinte.

Aujourd'hui

Le congé maternité en France est un des plus courts d'Europe – 16 semaines contre 18 semaines recommandées par l'Organisation Internationale du Travail -. La loi prévoit seulement le droit pour les femmes enceintes de demander un aménagement de poste. La protection des femmes enceintes est donc très souvent améliorée par les conventions collectives de branche.

Par exemple, la convention collective SYNTEC prévoit 20 minutes d'allègement horaire par jour pour les femmes enceintes.

La convention collective des banques prévoit 45 jours de congé maternité supplémentaires, pris à charge à 100% par l'employeur.

Demain

Ces protections sont renvoyées à l'accord d'entreprise et risquent de disparaître, notamment dans les plus petites, dans lesquelles les femmes sont pourtant majoritaires.